

324 HISTOIRE ET COMMERCE
voie les instructions qui doivent
leur servir de regle.

Les Commissaires se sont pré-
valus du pouvoir que la charte
leur donnoit pour établir des loix
fondamentales, suivant lesquel-
les le Colon leur est entièrement
assujetti, & qui les rendent en
quelque façon maîtres absolus de
sa liberté & de sa propriété.

Pour toute Jurisdiction, la
Géorgie n'a qu'une Cour de
Chancellerie, composée d'un
très-petit nombre de Magistrats,
à la discrétion desquels la vie &
les biens des particuliers sont sou-
mis. Aucune borne ne restraint
l'autorité du Conseil ou des Ma-
gistrats qu'il commet; en sorte
que s'ils prennent de fausses me-
sures, comme il est très-possible
que cela leur arrive, en leur sup-
posant même de bonnes inten-
tions, les Colons sont dans la né-